

Metz, le 23 avril 2025

Service Aménagement, Biodiversité, Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal ANDRES
Tél : 03 87 28 33 42
E-mail : pascal.andres@moselle.gouv.fr

SCCI BOULAY DEVELOPPEMENT
123, rue du Château
92100 BOULOGNE- BILLANCOURT

OBJET : Dossier de déclaration concernant un projet d'aménagement de cellules d'activités dans une ZA sur la commune de BOULAY-MOSELLE.

Courrier de non-opposition à la réalisation de l'opération.

RÉF. : Votre dossier DIOTA-250417-091912-007-003.

P.J. : 2

Messieurs,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

> Projet d'aménagement de cellules d'activités dans une ZA sur la commune de BOULAY-MOSELLE.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau numérique de l'environnement :
17 avril 2025
- Numéro d'enregistrement au guichet unique numérique de l'environnement :
DIOTA-250417-091912-007-003
- Dossier réalisé par :

SCCI BOULAY DEVELOPPEMENT à BOULOGNE-BILLANCOURT

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet sur la forme et régulier sur le fond.

Je vous prie de trouver ci-joint le récépissé clôturant son instruction administrative.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Cette opération devra être réalisée conformément au dossier déposé. La police de l'eau devra être avertie au moins 15 jours avant de la date de début des travaux ainsi que de la date de leur achèvement.

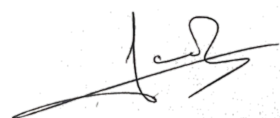
Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir à l'issue des travaux, le bilan de fin de chantier ci-joint, complété, conformément à la réglementation en vigueur.

Copies du dossier de déclaration, du présent courrier, ainsi que du récépissé de déclaration sont adressées à la mairie de BOULAY-MOSELLE pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable à la mairie de BOULAY-MOSELLE.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant et par les tiers durant un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de la justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site internet : <https://citoyens.telerecours.fr>

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjoint à la responsable de l'unité police de l'eau,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. STAAB', with a stylized flourish at the end.

Laurent STAAB